



## Demande d'adhésion saison 2020/2021

Les adhérents du GSE doivent obligatoirement s'inscrire en ligne sur le site : <https://www.gse.asso.fr/> (section plongée) ...merci

Nom	Prénom	Email
Adresse		
Code Postal	Ville	N° tél. perso: Domicile / Portable perso

**Demande mon inscription au Nautil Club de Grenoble pour moi-même (fournir dans ce cas les informations ci-dessous)**

Date de naissance	Département	Lieu de naissance / Pays
Personne à prévenir en cas d'urgence		N° de Téléphone de la personne à prévenir

**Et pour les autres adhérents (en couple ou famille) remplir la Demande d'Adhésion Complémentaire**

- Je m'engage à respecter le règlement intérieur du Nautil Club de Grenoble, la législation française et la réglementation fédérale (FFESSM) concernant les activités subaquatiques sportives et de loisirs.
- J'ai pris connaissance des informations concernant les assurances fournies ou proposées par la FFESSM
- Je m'engage à contacter le club dans un délai de 2 jours suivant tout accident, le dossier complet devant être transmis dans les 5 jours.

- (1) : adhésion et licence obligatoires pour tout(e) adhérent(e), même pour utilisation de la piscine uniquement.  
 (2) : le tarif bénévole est soumis à une implication tout au long de l'année précédente et sous réserve de la validation par le CA  
 (3) : à partir de 2 personnes (conjoints, enfants si < 25 et non salariés)  
 (4) : Obligatoire pour débutants ou pour participer à une formation niveau 2 ou 3 (inclus : carte de niveau).  
 (5) : Obligatoire pour toute inscription à l'entraînement Apnée.  
 (6) : Obligatoire pour tout débutant (inclus : passeport, carnet et enveloppe)

COTISATION	Montant	NB	A payer
Licence adulte (1)	40,00€		
Licence jeune (de 12 à 16 ans ) (1)	25,00€		
Adhésion club / adulte	115,00€		
Adhésion club / étudiant < 25 ans/ Bénévole (2)	85,00€		
Adhésions club / famille (3)	180,00€		
OPTIONS			
Formation Plongée bouteille (4)	72,00€		
Section Apnée (5)	20,00€		
Carnet de plongée (6)	5,00€		
	<b>TOTAL</b>		

Du seul fait de votre licence vous bénéficiez de la garantie "Responsabilité Civile", qui vous couvre contre les conséquences financières que vous pourriez être amené à connaître, dans la pratique des activités reconnues par la FFESSM, si vous causiez un dommage à AUTRUI et que vous en étiez déclaré responsable, ainsi que la garantie de protection juridique. C'est beaucoup, mais ce n'est pas tout... Si vous êtes victime d'un accident personnel, vous n'êtes pas assuré... mais vous pouvez l'être sur votre demande avec une Assurance Individuelle : <http://www.cabinet-lafont.com/>

## Règlement par chèque à l'ordre du Nautil Club de Grenoble

**Votre niveau de plongée :**

Niveau Actuel	
Niveau Souhaité	

**Votre niveau d'Apnée :**

Niveau Actuel	
Niveau Souhaité	

❖ **Je souhaite faire de l'Encadrement :**

Oui  / Non

(a) : Etre minimum E1 (encadrant piscine), ou E2, E3, E4 (encadrant Milieu Naturel)

❖ **J'autorise la diffusion de photos sur le site du club :**

Oui  / Non

❖ **Je souhaite participer à la vie du club :**

Oui  / Non

(b) : S'impliquer dans les démarches, organisations et activités.

Date et signature précédée de la mention " Lu et approuvé " :

signature numérisée  
ou manuscrite

Le:



Un Certificat Médical d'Absence de Contre-Indication, de moins d'un an,  
 -est obligatoire pour l'enregistrement de votre inscription et pour toute activité  
 -doit être adressé en format numérique (pdf ou jpg) au secrétariat lors de l'inscription  
 par mail à [sergeglonat@sfr.fr](mailto:sergeglonat@sfr.fr)